

1. Intitulé du certificat

« Concevoir et mener une action de formation avec une perspective d'amélioration continue » (FORM), constituant le métier de Formateur / Formatrice

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

“Ontwerpen en uitvoeren van een opleidingsactie met het oog op continue verbetering” (FORM) (NL), wat het beroep van Trainer / Trainster vormt

„Eine Schulungsmaßnahme mit Blick auf eine kontinuierliche Verbesserung konzipieren und durchführen” (FORM) (DE), was den Beruf des Ausbilders / der Ausbilderin ausmacht

“Designing and delivering a training program with a view to continuous improvement” (FORM) (EN), constituting the profession of Trainer

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Le titulaire du Titre de compétence est capable de :

Concevoir une action de formation

- Identifier les spécificités du public (ex. : besoins, attentes, prérequis, etc.) ;
- Exploiter des ressources pédagogiques ;
- Etablir les objectifs pédagogiques et les contenus liés en tenant compte de la demande (prescrit légal, public, contexte institutionnel, etc.) ;
- Elaborer le scénario pédagogique, en fonction des conditions matérielles de mise en œuvre de l'action de formation, y compris au niveau de la sécurité ;
- Adapter et concevoir des supports pédagogiques ;
- Préparer l'évaluation.

Mener une action de formation

- Aménager l'espace d'apprentissage ;
- Poser le cadre de l'action de formation ;
- Communiquer en situation d'apprentissage de manière adaptée au public ;
- Favoriser les échanges ;
- Adapter le scénario pédagogique en fonction du déroulement de la formation (public, contexte, condition...) ;
- Accompagner l'apprentissage en s'adaptant aux besoins du public ;
- Assurer le suivi pédagogique pendant l'action de formation ;
- Articuler l'action de formation avec les réalités individuelle et collective ;
- Mettre en œuvre le processus d'évaluation.

Evaluer la qualité de ses séquences de formation

- Recueillir les retours des acteurs clés sur ses séquences de formation ;

- Analyser les retours reçus des acteurs clés sur ses séquences de formation ;
- Mesurer l'efficacité de son action de formation ;
- Adapter ses séquences de formation ;
- Opérer une analyse réflexive sur sa pratique ;
- Confronter l'évaluation avec les acteurs clés de l'action de formation.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents Services Publics de l'Emploi en Belgique.

Dans son domaine, le/la formateur(rice) conçoit, mène et mesure l'efficacité de séquences de formation destinées à un public adulte et évalue les acquis d'apprentissage qui y sont liés.

Un(e) formateur(rice) peut travailler dans divers secteurs qui nécessitent le développement des compétences professionnelles et personnelles.

⁽¹⁾ Rubrique facultative

^(*) Note explicative

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2020

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur

Consortium de validation des compétences, service public
Rue de Stalle 67
1180 Bruxelles
Belgique
Tel : 00.32.2.371.74.40
www.validationdescompetences.be

Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur

Les Gouvernements de la Région wallonne, de la communauté française et de la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale

Niveau du certificat

Niveau 5 du CFC et du CEC (EQF)

Système de notation / conditions d'octroi

Évaluation binaire « réussi / non réussi » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve.

Accès au niveau suivant d'éducation/de formation

§4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des

Accords internationaux

conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.	
Base légale Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (21 mars 2019)	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Apprentissage formel, non formel et informel	100%	La durée de l'épreuve de validation est de 3h00
Niveau d'entrée requis Information complémentaire www.europass.eu www.validationdescompetences.be		